




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-363**

Séance publique du

4 octobre 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20241004-274960A-DE-1-1
Date de signature : 14/10/2024
Date de réception : mercredi 9 octobre 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SURE - ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DES POLICES MUNICIPALES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Le 4 octobre 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SÛRE -
ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DES POLICES MUNICIPALES -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE
D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Région s'engage pour la modernisation des conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité en Provence-Alpes-Côte d'Azur en accompagnant les efforts des communes et des organismes publics et privés intervenant dans les champs de la sécurité et de la défense par la création du dispositif d'aide dans le cadre du Plan « Région Sud, la région sûre ».

Le dispositif permet aux communes éligibles de solliciter un cofinancement régional pour la construction et l'aménagement des locaux communaux dévolus aux services locaux de police. Le dispositif permet également l'acquisition d'équipements pour les services de police municipale qui bénéficient d'une convention de coordination passée entre la commune et l'Etat.

Aujourd'hui, pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de renouveler les équipements de protection existants relevant du cadre d'emploi mais aussi des équipements complémentaires pour garantir une meilleure sécurité des agents confrontés à des menaces directes et indirectes dans des missions de renforcement de coproduction de sécurité.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville a déjà bénéficié de subventions pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour sa police municipale. La demande de subvention porte donc

sur des équipements de protection des agents de terrain mais aussi sur les moyens de protection pour assurer dans les meilleures conditions leurs missions de sécurité et de prévention :

- Équipement de protection individuelle et collective
- Équipement de sécurité des interventions : cameras piétons
- Équipement automobile
- Équipement de protection et d'entraînement des équipes cynophiles

La Ville souhaite financer l'acquisition de scooters, de caméras piétons et autres équipements pour les brigades de la police municipale pour un coût prévisionnel de 75 918,27 € HT.

Coût prévisionnel HT	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Ville d'Aix-en-Provence
75 918,27 €	37 959, 13 €	37 959,14 €
<i>Taux d'intervention</i>	50 %	50 %

Les taux d'intervention régional est 50% des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 €.

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

- **SOLLICITER** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un financement de 50% pour l'acquisition de véhicules et équipements de la police municipale défini dans le cadre du dispositif Région Sûre ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-363 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DISPOSITIF RÉGION SURE -
ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DES POLICES MUNICIPALES -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZUR-

Présents et représentés : 53
Présents : 47
Abstentions : 6
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 47
Pour : 47
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Emmanuel HENRY, Claudie HUBERT, Marc PENA, Pierre SPANO.

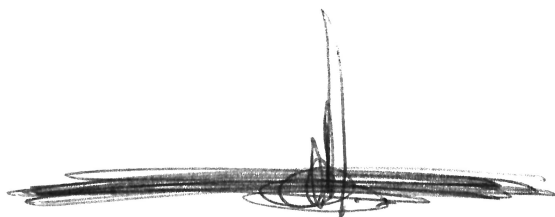
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 octobre 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

